

Extrait du registre des délibérations

Délibération – Comité syndical du 22 juin 2026

CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 15 VOTANTS : 15	PRESENTS : LAURENT PATUEL, MONIQUE NAGORNY, SOPHIE-ANNE SMILEVITCH, SEBASTIEN VIOLI, STEPHANE MARCHAIS, DANIEL DANGLARD, FREDERIC REY, GABRIEL VIARD-GAUDIN, TIFFANY BRUGNON, LUCILE FORLIN, THOMAS BANNAY, SANDRINE EMONET, PASCAL CHEVALLEREAU, PHILIPPE PRUD'HOMME ET EMMANUEL CHAPUIS EXCUSES : BERENICE LACOMBE, SIGRID PELISSET, LUCAS DA SILVA GOMES, JEAN-CLAUDE PAULY, LOUIS SOCQUET-CLERC, ABSENTS : FRÉDÉRIC JOGUET, CHRISTIAN EXCOFFON, PERRINE ARVIN BEROD, FRANCK PACCARD	VOTES : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSENCES : 0
CARTE DE COMPETENCE ADMINISTRATION GENERALE QUORUM : 11		DATE DE LA CONVOCATION : 15/06/2026

Secrétaire de séance : Monique NAGORNY
Rapporteur : Laurent PATUEL
Délibération n°26-16

Objet : Administration générale - Rapport d'activité 2025

L'article. L. 5211-39 du CGCT prévoit que le président du SMBVA adresse, chaque année, au Président de chaque intercommunalité membre un rapport retraçant l'activité du syndicat avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport est ensuite présenté par le président à son assemblée délibérante lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus. Le bilan d'activité doit ensuite être transmis aux EPCI membres.

>>>>>>>><<<<<<<<<

Le bilan d'activité est présenté en séance, il est annexé à la présente délibération.

Le comité syndical en prend acte.

Ugine, le 23 juin 2026

La secrétaire de séance,

Le Président,

Monique NAGORNY

Laurent PATUEL,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20260622-26-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2026
Publication : 26/06/2026

